

NON CLASSIFIÉ

Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé d'entrevue : l'honorable Karina Gould¹

Contexte

L'honorable Karina Gould a été rencontrée en entrevue par les avocats de la Commission le 15 mars 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et comportait des références à des informations classifiées.

Ce préambule et le texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour éclairer le lecteur. Le présent résumé doit être lu conjointement avec les rapports institutionnels préparés par le gouvernement du Canada.

* * * * *

- [1] Depuis 2017, la ministre Gould a occupé divers postes au sein du Cabinet, notamment :
- Ministre des Institutions démocratiques du 10 janvier 2017 au 20 novembre 2019;
 - Leader du gouvernement à la Chambre des communes depuis le 26 juin 2023.
- [2] La ministre Gould est actuellement la leader du gouvernement à la Chambre des communes. Elle est en congé parental.

* * * * *

La ministre des Institutions démocratiques et l'ingérence étrangère

- [3] La principale responsabilité de la ministre Gould dans son rôle de ministre des Institutions démocratiques était de mettre en œuvre des mesures de politiques publiques visant à protéger les élections générales de 2019 et à atténuer les menaces pesant sur elles. Dans une lettre de mandat datant de février 2017, le premier ministre chargeait la ministre Gould de travailler en collaboration avec les ministres de la Sécurité publique et de la Protection civile et de la Défense nationale afin de défendre les processus électoraux

¹ Traduction.

NON CLASSIFIÉ

canadiens contre les cybermenaces². Dans le cadre de son mandat, la ministre Gould a été informée des menaces pesant sur le processus électoral canadien par des organismes de la communauté de la sécurité et du renseignement. Elle se souvient que la Russie, la Chine et d'autres États étrangers (l'Inde, le Pakistan et l'Iran) ont été désignés comme des acteurs clés de la menace, avec un accent particulier sur les activités de la Russie. La ministre Gould n'a pas reçu d'informations précises sur la « probabilité » que ces acteurs clés de la menace se livrent à certains types d'activités d'influence ou d'ingérence étrangère³.

Plan pour protéger la démocratie canadienne

Aperçu

- [4] La ministre Gould a décrit les motifs derrière la création du **Plan pour protéger la démocratie canadienne** (le « **Plan** ») dans le contexte d'une série de tentatives très médiatisées de la Russie de s'ingérer dans des élections démocratiques à travers le monde, principalement au moyen de cyberactivités et de campagnes de désinformation, notamment lors des élections présidentielles aux États-Unis (2016), du vote sur le Brexit au Royaume-Uni (2016), des élections présidentielles françaises (2017) et des élections parlementaires allemandes (2017)⁴. Le Plan a été élaboré pour gérer une situation comparable au dilemme d'Obama, c'est-à-dire quand l'ancien président américain a été informé du renseignement selon lequel la Russie s'ingérait dans les élections présidentielles de 2016, mais qu'il se sentait empêché d'intervenir publiquement parce que cela aurait été perçu comme le geste d'un acteur partisan s'immisçant dans le processus électoral. La ministre Gould était également motivée par la nécessité de renforcer la confiance des Canadiens dans leurs processus électoraux, car elle estime que lorsque les Canadiens commencent à douter de l'intégrité des élections, ils remettent en cause le fondement même de la démocratie canadienne.

² [Référence à un document classifié].

³ [Référence à un document classifié].

⁴ [Référence à un document classifié].

NON CLASSIFIÉ

- [5] Comme il a été mentionné plus haut, la ministre Gould a contribué à l'élaboration du Plan en collaboration avec les ministres de la Sécurité publique et de la Protection civile, et de la Défense nationale. Ses collègues et elle-même ont principalement échangé des informations pertinentes pour l'élaboration du Plan. Elle a également collaboré avec le ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme, qui a dirigé la mise en œuvre du Projet de démocratie numérique [« conçu pour soutenir la démocratie et la cohésion sociale au Canada dans un monde numérique en renforçant la résilience des citoyens face à la désinformation et en établissant des partenariats pour faire la promotion d'un écosystème sain⁵ »]. La ministre Gould est convaincue que la meilleure protection dans une démocratie est une population informée.
- [6] Les premières étapes d'élaboration du Plan ont commencé bien avant les élections générales fédérales de 2019. Tout d'abord, le Plan devait être publié suffisamment longtemps avant les élections pour montrer aux Canadiens que le gouvernement fédéral possédait les moyens adéquats pour préserver ses institutions démocratiques de toute menace potentielle. Ensuite, la ministre Gould souhaitait consulter tous les partis politiques afin d'obtenir de la rétroaction sur le processus : elle voulait que tous les partis se rallient au Plan. Lorsque le Plan a été annoncé publiquement en janvier 2019, tous les partis politiques avaient été consultés. La ministre Gould a décrit les partis politiques comme « consommateurs d'informations » [plutôt que des « fournisseurs d'informations »], car la raison d'être du Plan représentait quelque chose de nouveau pour tous. Le Plan a finalement été annoncé publiquement le 30 janvier 2019.
- [7] Au fur et à mesure que la ministre Gould en apprenait davantage sur les menaces pesant sur les institutions démocratiques du Canada, sa vision du Plan évoluait. Initialement mandatée par le premier ministre pour défendre le processus électoral canadien contre les cybermenaces, elle a conçu un plan ayant pour but d'asseoir l'architecture des efforts déployés par le Canada pour lutter contre les activités d'ingérence électorale étrangère, qu'il s'agisse de menaces cybernétiques ou autres.

⁵ [Référence à un document classifié].

NON CLASSIFIÉ

- [8] La ministre Gould a également pris contact avec les plateformes de médias numériques et de médias sociaux pour discuter des mesures à mettre en œuvre en amont des élections générales fédérales de 2019. Elle était principalement inquiète du fait que les plateformes de médias sociaux étaient utilisées comme vecteurs de l'ingérence étrangère, notamment à travers l'achat de publicités politiques par des entités étrangères [c'est-à-dire lors des élections présidentielles aux États-Unis (2016) et du vote sur le Brexit au Royaume-Uni (2016)]. Elle a expliqué que Facebook, Microsoft et Twitter se sont montrés coopératives et disposées à introduire de nouvelles politiques et initiatives pour lutter contre la manipulation de l'information et la publicité politique avant les élections générales fédérales de 2019. Google, pour sa part, n'a pas accepté les mesures proposées par la ministre Gould et a simplement choisi de ne pas autoriser la publicité politique pendant la période électorale.

Directive du Cabinet sur le Protocole public en cas d'incident électoral majeur

Panel des cinq

- [9] Le Plan comprenait l'élaboration d'une Directive du Cabinet sur le **Protocole public en cas d'incident électoral majeur (« PPIEM »)** qui a été publiée le 9 juillet 2019. Le PPIEM a été établi comme un « mécanisme qui lui permet de communiquer avec la population canadienne de façon claire, transparente et impartiale advenant un incident qui pourrait compromettre la tenue d'élections libres et justes au pays⁶ ».
- [10] La ministre Gould a expliqué le contexte dans lequel le Panel a été créé. Ce Panel avait pour but de résoudre « l'impasse » mentionnée précédemment [c'est-à-dire le dilemme d'Obama]. La ministre Gould s'est inspirée de l'expérience de la France. En 2017, alors qu'une vaste opération de « piratage et de divulgation » s'était produite juste avant le scrutin des élections présidentielles françaises, un organisme impartial [la Commission nationale de contrôle de la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle, autorité électorale française] a réussi à préserver l'intégrité du vote en intervenant publiquement pour demander aux médias, et plus largement à l'ensemble des citoyens,

⁶ [Référence à un document classifié].

NON CLASSIFIÉ

de ne pas diffuser ou relayer le contenu des documents ayant fait l'objet d'une fuite [connue sous le nom de « Macron Leaks »]. Cet appel a été généralement respecté. L'autorité électorale française est composée de conseillers juridiques. La ministre Gould a décrit cette entité comme étant très respectée en France, neutre et indépendante. En déterminant la composition du Panel, elle a envisagé de créer un groupe constitué de juges ou d'autres Canadiens éminents. En fin de compte, elle a estimé qu'il serait préférable que le PPIEM soit géré par un groupe constitué de hauts fonctionnaires ayant une connaissance et une compréhension approfondies des rouages du gouvernement et du domaine de la sécurité nationale. Elle a veillé à ce que le point de vue juridique soit représenté à la table des décideurs en incluant dans le groupe d'experts le sous-ministre de la Justice et le sous-procureur général. La ministre Gould a délibérément choisi de ne pas intégrer de représentants élus, tels que le premier ministre ou le ministre des Institutions démocratiques, au groupe d'experts, afin de préserver son impartialité, sa neutralité et son indépendance.

Critères requis pour justifier une annonce publique

- [11] La ministre Gould a déclaré que les critères requis pour alerter le public d'une menace pesant sur une élection devraient être (et ont été conçus pour être) élevés. Dès qu'une annonce publique est faite, cela peut susciter des doutes non seulement sur les résultats d'une élection, mais aussi remettre en question la démocratie canadienne elle-même. Déterminer si les critères ont été atteints dépend du contexte et exige beaucoup de discernement. Lorsque la question lui a été posée de savoir s'il existait un type d'incident particulier à l'égard duquel les critères avaient été établis, la ministre Gould a répondu que non, car les acteurs de menaces n'emploient jamais la même méthode deux fois. La ministre Gould a chargé le Panel d'évaluer si un ou plusieurs incidents donnés atteignent le seuil fixé.
- [12] Selon la ministre Gould, les problèmes survenant lors du processus d'investiture d'un candidat ne relèvent pas du mandat du Panel, mais plutôt de la compétence du parti politique concerné, d'Élections Canada et/ou de la Gendarmerie royale du Canada. Elle a déclaré que l'ingérence présumée dans un processus d'investiture ne serait pas

NON CLASSIFIÉ

suffisamment importante pour remettre en cause l'intégrité d'une élection dans son ensemble.

La ministre des Institutions démocratiques et le renseignement

Circulation d'information

- [13] En tant que ministre des Institutions démocratiques, la ministre Gould ne recevait pas de dossiers de renseignement quotidiens. Elle était plutôt invitée au **Bureau du Conseil privé (« BCP »)** quand les fonctionnaires du BCP estimaient qu'elle devait être informée d'un renseignement d'ordre général touchant la politique qu'elle était chargée de mettre en œuvre. La ministre Gould ne s'est pas souvenue qui « poussait » et « sélectionnait » le renseignement qui lui était présenté. Si elle avait des questions précises sur un produit de renseignement ou ressentait le besoin d'en savoir plus long, elle pouvait toujours demander à être informée plus en détail, ce qu'elle a fait à plusieurs reprises.
- [14] En outre, pendant la période ayant mené aux élections générales fédérales de 2019, la ministre Gould a participé à des breffages sur la sécurité, organisés par les chefs des agences de sécurité et du renseignement et portant sur le contexte des menaces, cybernétiques et autres. Pour recevoir cette information, la ministre Gould s'est rendue à un local isolé pour l'information sensible compartimentée du **Centre de la sécurité des télécommunications**. Elle se souvient y avoir rencontré des représentants du **Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections**, du **ministère de la Défense nationale**, du **Service canadien du renseignement de sécurité (« SCRS »)**, d'**Affaires mondiales Canada (« Mécanisme de réponse rapide »)** et du BCP. Chaque représentant lui a exposé les mises à jour pertinentes sur le contexte des menaces. La ministre Gould dépeint le renseignement et les autres informations connexes qu'elle a reçus lors de ces breffages comme étant « généraux » et dépourvus de caractères spécifiques (p. ex. faisant référence à un candidat ou à un parti politique en particulier). L'intérêt de la ministre portait principalement sur les cybermenaces potentielles. Elle s'intéressait également à la manière dont d'autres pays avaient réagi après avoir été ciblés par de l'ingérence étrangère. Ce renseignement et ces informations étaient pertinents pour l'élaboration du Plan par la ministre.

NON CLASSIFIÉ

- [15] Les breffages de la ministre Gould ont été organisés régulièrement (tous les mois, tous les deux mois et tous les trimestres) à son initiative. La ministre Gould a sollicité des séances d'information auprès de plusieurs organismes pour 1) rester informée sur l'évolution du contexte de la menace, en lien avec son mandat, et pour 2) souligner l'importance du Plan en tant que priorité du gouvernement du Canada, exigeant qu'il soit exécuté à temps pour préparer les élections générales fédérales de 2019. La ministre Gould ne se rappelle pas avoir reçu d'informations précises sur les précautions personnelles à prendre concernant l'ingérence étrangère.
- [16] La ministre Gould ne se souvient pas d'avoir transmis du renseignement précis aux ministres de la Sécurité publique et de la Protection civile, et de la Défense nationale. Elle n'était pas responsable d'agir en fonction des informations qu'elle recevait, pas plus qu'elle ne le pouvait, son rôle n'étant pas de répondre au renseignement. Son mandat était plutôt de comprendre le contexte des menaces et d'élaborer une politique visant à les atténuer, qu'elles soient de nature cybernétique ou autre. Cependant, si la ministre Gould avait jugé nécessaire de fournir certaines informations au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile ou au ministre de la Défense nationale – parce qu'autrement ils seraient restés dans l'ignorance – elle aurait demandé à organiser une réunion pour ce faire.

Breffage spécifique – 4 mars 2019

- [17] La ministre Gould a été interrogée sur une séance d'information qui a été organisée le 4 avril 2019 par le directeur du SCRS sur le thème de « l'ingérence étrangère générale, financement des élections ». La ministre Gould a reçu une note d'information de vingt pages intitulée « Briefing to Minister Gould: Safeguarding the 2019 Election and Protecting Democratic Institutions » datée du 4 avril 2019. Il a été demandé à la ministre Gould si elle avait été informée au sujet du paragraphe contenu à la page 14, qui mentionne ce qui suit : « Vous voudrez peut-être noter que le SCRS a également rencontré le directeur des enquêtes le 26 mars 2019 au sujet du signalement suivant [...] » La ministre Gould ne se souvenait pas d'avoir vu les documents cités dans cette note d'information ni d'avoir été mise au courant des détails à ce sujet. Elle a fait remarquer qu'elle n'aurait pas reçu du renseignement aussi précis. Elle se souvient d'avoir été surprise en entendant parler d'un transfert de fonds révélé par des fuites dans

NON CLASSIFIÉ

les médias en 2023. Toutefois, lorsqu'elle était ministre des Institutions démocratiques, elle ne s'attendait pas à obtenir du renseignement aussi détaillé, étant donné que son mandat se concentrait sur l'élaboration d'une politique globale. Elle a également ajouté que les questions financières soulevées lors d'une élection au niveau provincial ne relevaient pas de son mandat.

- [18] La ministre Gould se remémore avoir reçu des informations générales sur le fait que des pays étrangers étaient soupçonnés de financer de manière indirecte des candidats aux élections.

Brefpage spécifique – post-élections

- [19] La ministre Gould n'a pas été informée de la question de Don Valley-Nord, ni pendant ni après les élections. Elle n'était pas non plus au courant que des représentants du Parti libéral bénéficiant d'une habilitation de sécurité de niveau « Secret » avaient, eux, été informés, à la fin du mois de septembre 2019, des allégations d'ingérence étrangère de la Chine lors de la course à l'investiture de Don Valley-Nord. Elle n'a pas considéré cela comme inhabituel. Les partis politiques étaient en lien direct avec les organismes de sécurité et non avec elle-même. Après les élections, la ministre Gould a été informée que le SCRS avait détecté des activités d'ingérence étrangère de faible ampleur de la part de la Chine, semblables à celles observées dans le passé. Cette ingérence étrangère n'a pas perturbé la capacité des Canadiens à organiser des élections libres et équitables.